

Extrait vol. 1

J'ouvre une tribune pour plaider les droits de la presse. Je fixe un point pour lui rallier un bataillon de défenseurs.

À cette mesure est attaché, j'ose le croire, le triomphe de la liberté publique. Depuis que Merlin de Douai nous a déclaré (séance du 4 fructidor) qu'une loi sur la presse était très difficile à faire, depuis qu'il nous a dit que cette difficulté était la seule cause du retard de la présentation d'un rapport du comité de législation, depuis qu'en effet l'embarras paraît réel puisque le rapport n'arrive point, et depuis que quelques législateurs s'agitent en vain pour faire résoudre favorablement la question, il semble être devenu indispensable aux simples membres de la Cité de venir à l'aide du sénat, en conformité de ce principe : *chaque citoyen a le droit de concourir à la formation de la loi* ; article 29 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

(*Journal de la liberté de la presse*, n° 22)